



ANDESI - ETSUP - INFA - IRTS Montrouge - Neuilly-sur-Marne

L'Association Régionale d'Intervention pour la Formation dans les métiers du social

*Présente le*

**C.A.F.D.E.S.**

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE  
DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT OU DE SERVICE  
D'INTERVENTION SOCIALE

Nouveau dispositif : - décret n° 2007-577 du 19 avril 2007  
- arrêté du 5 juin 2007 paru au J.O. du 21 juin 2007

CAFDES VI - 2012/2014  
OUVERTURE DU CYCLE LE 18 JUIN 2012

RÉSERVÉ AUX CANDIDATS AYANT OBTENUS LES SÉLECTIONS ORGANISÉES :

- ⇒ PAR LES DRASS DEPUIS 2003,
- ⇒ PAR LE RÉSEAU DES CENTRES DE FORMATION AGRÉÉS (AFORTS—GNI) À PARTIR DE 2008.



L'Association Régionale d'intervention pour la formation dans les métiers du social est composée de quatre associations :

**ANDESI**

**Association Nationale des Cadres du Social**

Rond Point Européen - 63 Bis Boulevard de Brandebourg  
94200 IVRY SUR SEINE  
Tél : 01.46.71.71.71  
Fax : 01 46 71 19 27  
Email : [info@andesi.asso.fr](mailto:info@andesi.asso.fr)  
Site Internet : [andesi.asso.fr](http://andesi.asso.fr)

**ETSUP**

**Ecole Supérieure de Travail Social**

8 Villa du Parc Montsouris  
75014 PARIS  
Tél : 01.44.16.81.81  
Fax : 01 45 88 81 20  
Email : [direction@etsup.com](mailto:direction@etsup.com)  
Site Internet : [etsup.com](http://etsup.com)

**INFA**

**Institut National de Formation et d'Application**

5 – 9 rue Anquetil  
94736 NOGENT SUR MARNE CEDEX  
Tél 01.45.14.64.67  
Fax : 01 43 94 91 44  
Email : [nogent@infa-formation.com](mailto:nogent@infa-formation.com)  
Site Internet : [infa-formation.com](http://infa-formation.com)

**IRTS**

**IRTS Ile-de-France Montrouge Neuilly-sur-Marne**

1, rue du 11 novembre  
92120 MONTROUGE  
Tél : 01.40.92.35.02  
Fax : 01 40 92 34 94  
Email : [irts-idf@gni.asso.fr](mailto:irts-idf@gni.asso.fr)  
Site internet : [fondation.itsrs.org](http://fondation.itsrs.org)

**Unité Fonctionnelle : ARIF Secrétariat CAFDES - Tél : 01 44 16 81 95 - Email : [cafdes.arif@etsup.com](mailto:cafdes.arif@etsup.com)**

**Directrice Déléguée : Chantal GOYAU**  
**Coordonnatrice : Faïza GUELAMINE**  
**Assistante : Pascale GAUTHIER**



## I. UNE CONCEPTION DE LA FORMATION

Le projet de l'ARIF est fondé sur une conception pédagogique spécifique à partir d'un cadre officiel<sup>1</sup>. Ces textes définissent les conditions d'accès à la formation, les modalités de la sélection, le programme, la durée, le déroulement de la formation, les épreuves, les modalités de délivrance du diplôme. Un référentiel de compétences du directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale y est annexé.

Les choix de l'A.R.I.F. découlent de nos représentations du métier de Directeur (orientations générales) et de sa définition telle qu'elle apparaît dans le référentiel de compétences.

La formation préparant au CAFDES est une étape dans un parcours de formation professionnelle. Elle s'appuie sur les diverses expériences et savoirs acquis. Cette étape pourra être suivie par d'autres.

La logique d'organisation du dispositif privilégie donc le développement de compétences à partir des acquis, la mobilisation des connaissances au service de l'action et de la qualité. La réflexivité est permanente. L'activité professionnelle et la formation sont deux lieux ressources de production de savoirs sur le métier pour lequel les stagiaires recherchent une qualification.

**Le CAFDES, c'est :**

- **Une formation professionnelle d'adultes en alternance**
- **Un « espace temps d'élaboration » du métier de directeur, qui doit permettre d'éprouver les différentes compétences identifiées dans le référentiel métier.**
- **Un lieu de débat, de confrontation d'expériences et de point de vue, espace de citoyenneté et d'exercice de démocratie.**

<sup>1</sup> - **décret n° 2007-577 du 19 avril 2007**  
- **arrêté du 5 juin 2007 paru au J.O. du 21 juin 2007**



## II. LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION DE L’A.R.I.F

Le projet de formation de l’ARIF repose sur une conception dynamique de la fonction de direction, déclinée en trois dimensions :

### **La dimension éthique**

Le directeur promeut les valeurs de respect, de conviction et la capacité de progression de chaque personne. Avec les salariés de son institution, il se doit de faire participer l’usager au service qui lui est rendu. Au-delà d’être un simple acteur il est co-producteur par l’implication qui lui est demandée. Il entretient et favorise la culture « service à l’usager » dans tous les réseaux auxquels il participe.

### **La dimension stratégique**

Le directeur met en œuvre dans l’établissement ou le service les orientations politiques du Conseil d’Administration de l’organisme gestionnaire. Il en assume la responsabilité par délégation de l’employeur. Le pilotage qui lui est confié est à la fois original et complexe compte tenu des enjeux liés à la mission et à la prise en compte des ressources humaines, techniques et financières dont il dispose. D’autre part, il recherche le meilleur positionnement voire le développement de son service dans un environnement européen changeant et complexe.

Le directeur pilote son établissement ou service sur le territoire. Il se doit d’être un acteur du développement économique et social. Faire le pari d’un meilleur service à l’usager implique donc de créer des collaborations avec les partenaires si elles n’existent pas et d’organiser son action en coopération et en réseau avec d’autres acteurs.

### **La dimension pilotage de projet**

Le directeur anime les équipes de professionnels et de bénévoles pour la mise en œuvre du projet institutionnel dont certains aspects relèvent de la co-construction avec les usagers, tels que le prévoit la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médico-sociale. Dans le cadre des politiques publiques, il s’appuie sur les trois leviers spécifiques de ce métier : la gestion des ressources humaines, la gestion économique et financière, la gestion de moyens matériels et logistiques.

Le projet pédagogique de l’ARIF s’organise à partir des quatre domaines de compétences définis par la réforme du CAFDES :

- 1. Elaboration et conduite stratégique d’un établissement ou d’un service**
- 2. Management et gestion des ressources humaines**
- 3. Gestion économique, financière et logistique d’un établissement ou d’un service**
- 4. Expertise de l’intervention sanitaire et sociale sur un territoire**



### **III. LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Les objectifs pédagogiques du projet de l'ARIF se déclinent à partir des quatre domaines de compétences (DC) du référentiel CAFDES :

#### **DC 1 Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service**

- 1.1. Elaborer un projet d'établissement ou de service en cohérence avec le projet de la personne morale gestionnaire et avec les besoins et attentes des usagers
- 1.2. Organiser la stratégie de communication externe
- 1.3. Initier et organiser les partenariats
- 1.4. Piloter et mettre en œuvre le projet d'établissement ou de service et en être le garant
- 1.5. Garantir l'exercice des droits et des libertés des usagers
- 1.6. Apprécier les enjeux d'un projet en terme de prise de risque et de responsabilité
- 1.7. Evaluer le projet d'établissement ou de service et développer la qualité des prestations

#### **DC 2 Management et gestion des ressources humaines**

- 2.1. Piloter la gestion administrative des ressources humaines
- 2.2. Concevoir et accompagner la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- 2.3. Assurer le management des ressources humaines
- 2.4. Elaborer et décider une politique de communication interne

#### **DC 3 Gestion économique, financière et logistique d'un établissement ou d'un service**

- 3.1. Elaborer et exécuter le budget de l'établissement ou du service
- 3.2. Planifier et maîtriser la gestion budgétaire et financière pluriannuelle
- 3.3. Assurer la gestion logistique et immobilière
- 3.4. Mener une politique de prévention et de gestion des risques

#### **DC 4 Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire**

- 4.1. Analyser l'environnement et ses acteurs
- 4.2. Apporter une expertise technique à une problématique sanitaire ou sociale appliquée à une catégorie de public sur un territoire



## IV. LE CAFDES : UNE FORMATION EN ALTERNANCE

La formation CAFDES comprend 700 heures de formation théorique, qui alternent avec **175 heures de stage pratique** pour les stagiaires en situation d'emploi dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale ou en poste d'encadrement et **510 heures** pour les autres (stagiaires travaillant dans un secteur autre que le secteur sanitaire, social ou médico-social, demandeurs d'emploi, ...)

Les stages sont référés à deux domaines de formation :

**1. En lien avec le DF 4 « Expertise de l'intervention sanitaire et sociale sur un territoire », d'une durée de 90 heures de stage** (ou 270 heures) concernent les fonctions suivantes :

- l'analyse de l'environnement et de ses acteurs.
- la réalisation d'une expertise technique à une problématique sanitaire ou sociale appliquée à un territoire

La formation pratique liée au DF 4 sert de support à l'élaboration du document « Note d'Aide à la Décision ».

**2. En lien avec le DF 1 « Elaboration et conduite stratégique d'un projet d'établissement ou de service » d'une durée de 85 heures de stage** (ou 240 heures) concernent les fonctions suivantes :

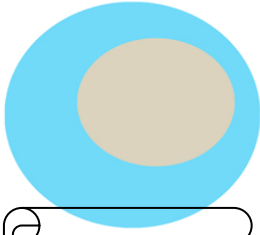
- l'utilisation stratégique des connaissances au service du projet
- le rôle et le positionnement institutionnel et managérial du directeur dans le cadre du projet d'établissement ou de service

Les séquences de formation pratique s'organisent à partir d'**un projet de stage** élaboré par les stagiaires en lien avec le centre de formation. **Une convention de stage** est signée entre l'ARIF, l'établissement d'accueil et le stagiaire. Chaque stage fait l'objet d'un rapport rédigé par le stagiaire.

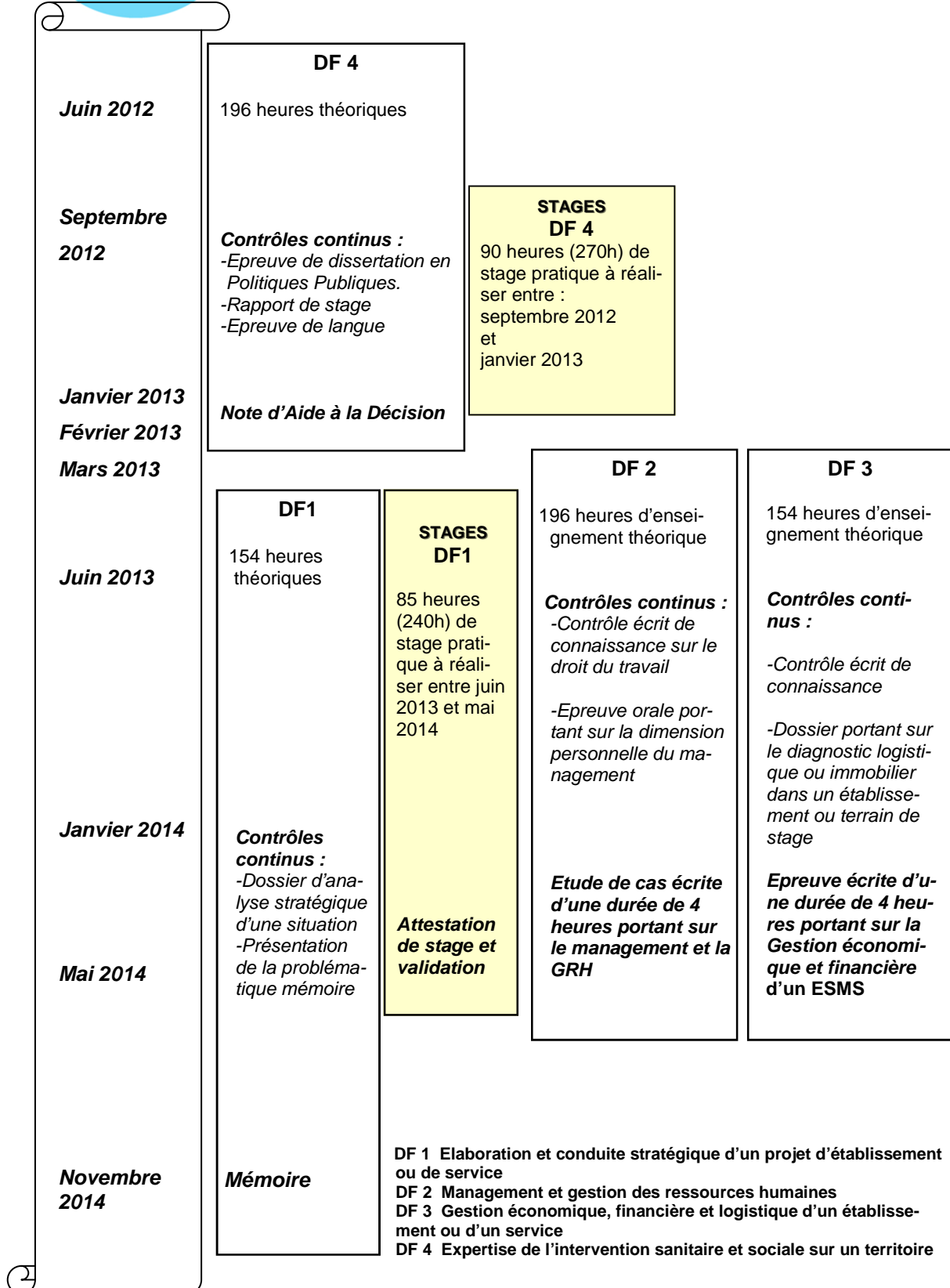
Les stagiaires qui sont dans l'obligation de réaliser 510 heures de formation pratique, se voient proposer par l'ARIF un dispositif d'accompagnement spécifique et individualisé.

Aux objectifs de stage, ci-dessus définis, se rajoutent ceux liés à la découverte des différents champs et cultures professionnels relatifs au secteur social et médico-social.

Leurs stages se réalisent sur des sites qualifiants, labellisés comme tels par l'ARIF.



## PLANNING GLOBAL DE LA FORMATION





## LE PROTOCOLE D'ALLÈGEMENT

### Les allègements de formation et dispenses d'épreuves de certification

Il est réglementairement prévu que la durée et le contenu de la formation CAFDES varient en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par les candidats. Ainsi, des allègements de formation voire des dispenses d'épreuves de certification sont possibles pour les titulaires des diplômes CAFERUIS, DSTS, et DEIS.

	CAFERUIS	DSTS	DEIS
DF 1	Allègement	Allègement	Dispense
DF 2	Allègement	Allègement	Allègement
DF 3	Allègement		
DF 4	Dispense	Dispense	Dispense

### Les dispenses

Les dispenses d'épreuve de certification relèvent de l'EHESP.

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et la dispense de l'épreuve de certification s'y rapportant.

Les candidats titulaires d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à cinq ans d'études supérieures ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au R.N.C.P. au moins au niveau I et figurant sur une liste fixée par le directeur de l'EHESP peuvent bénéficier de dispenses d'épreuves de certification et du temps de formation afférent.

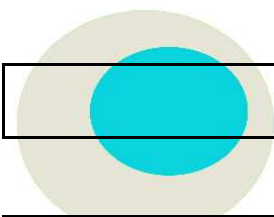
Le centre de formation transmet à l'EHESP les demandes des candidats souhaitant bénéficier de dispenses de certification et assortit ces demandes d'une proposition argumentée.

*L'EHESP arrête chaque année la liste des diplômes permettant la dispense des épreuves de certification et cette liste est communiquée aux centres de formation et aux représentants de l'Etat dans la région.*

### Les allègements de formation

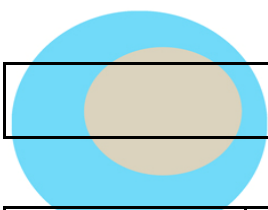
Des allègements de formation théorique ou de stages peuvent être accordés par l'ARIF.

Les allègements de formation ne dispensent pas du passage des épreuves de certification.



## LES INTERVENANTS

Nom prénom	Rattachement institutionnel	Fonction	Module
ASTRUC Gilles	INFA	Enseignant-Formateur	Gestion financière
BAISLE - THOMANN Béatrice	ETSUP	Enseignante - Formatrice	Politiques publiques
BOUFFIN Gilles	ARIF	Directeur Général	Approche stratégique de la fonction de direction
CANUET Christine	ARIF - ANDESI	Enseignante - Formatrice	La responsabilité civile et pénale
CANY Olivier	ARIF	Directeur général adjoint ITS de Tours	Gouvernance et politique associatives Note d'aide à la décision (NAD) Mémoire
CARIAT Isabelle	ANDESI	Enseignante - Formatrice	Politiques sociales Europe sociale
CRESPO Geneviève	ARIF	Déléguée Générale de l'AFORTS	Note d'aide à la décision (NAD) Mémoire
FAURE David	ARIF	Psychosociologue - Formateur	Animation des équipes et systèmes de communication
FIEVET Pascale	ARIF - ANDESI	Formatrice	Note d'aide à la décision (NAD) Mémoire
FOUDRIAT Michel	ARIF - ANDESI	Enseignant - Chercheur	Sociologie des organisations Analyse stratégique et systémique
FOURESTIER Agnès	ARIF - ANDESI	Formatrice	Note d'aide à la décision (NAD) Mémoire
FOURMONT Sylvia	ARIF - ETSUP	Avocate - Formatrice	Droit du travail
FRAGER-BERLET Martine	ARIF - ETSUP	Formatrice - Consultante	Europe sociale
GILLARDEAU Christian	ARIF ANDESI	Directeur Général d'Association	Gestion financière
GUAQUERE Daniel	ANDESI	Formateur - Consultant	Evaluation de la qualité - Délégation Fonction de direction
HARDY Jean-Pierre	EHESP	Chef de service Politiques sociales ADF	Fonction de Direction et politiques sociales



## LES INTERVENANTS (suite)

Nom prénom	Rattachement institutionnel	Fonction	Module
HUMBERT Chantal	ARIF	Psychosociologue Formatrice	Animation des équipes et systèmes de communication
HURET Chantal	ARIF	Consultante Formatrice	Note d'aide à la décision (NAD) Mémoire
JAEGER Marcel		Professeur titulaire de la chaire de travail social et d'intervention social du Cnam, membre du conseil supérieur du travail sociale et du conseil scientifique de l'Anesm	Fonction de Direction et politiques sociales
JOUANNE Annick	ARIF - ETSUP	Consultante – Formatrice Comédienne	Technique d'expression – Préparation aux épreuves orales
LE LOET Olivier	ARIF	Architecte	Gestion technique et logistique
NEAU Frédéric	ARIF - ANDESI	Directeur de service	Note d'aide à la décision (NAD)
NOBLE François	ANDESI	Directeur de l'ANDESI Formateur-Consultant	Fonction de Direction et gouvernance associative – Evaluation/Régulation
PEYRONNET Germaine	ARIF	Directrice de l'UNAFORIS	Mémoire
POUJOL Jean-Marie	ARIF - ANDESI	Formateur - Consultant	Management stratégique Politique des Ressources Humaines
SIBONY Denis	ARIF - ETSUP	Enseignant - Chercheur	Europe sociale
VICHERAT Aurore	ARIF - ANDESI	Psychosociologue Consultante- Formatrice	Approche stratégique de la fonction de direction

## V. CADRE ADMINISTRATIF - INFORMATIONS PRATIQUES - MODALITES FINANCIERES

### 1 - DUREE DE LA FORMATION

La durée totale de la formation est de 700 heures (hors stages pratiques) sur une amplitude de 30 mois.

- formation théorique : 700 H
- stages : 175 H (pour les stagiaires en situation d'emploi dans le champ de l'action sociale ou médico-sociale ou en fonction d'encadrement dans le secteur social ou médico-social)
- stages : 510 H (pour les autres stagiaires)

La formation se déroule sur une amplitude de 30 mois à raison d'un maximum de 11 regroupements par an, de cinq journées consécutives chacun, du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 9 h à 17 h.

### 2 - LIEU DE FORMATION

**Les sessions de formation ont lieu pour l'A.R.I.F. :**

Dans les locaux de l'ETSUP, 8 Villa du Parc Montsouris, 75014 PARIS

Tél : 01.44.16.81.95 entre 9 h30 et 16h 30 - Fax : 01.45.88.01.41

R.E.R. Cité Universitaire ou Métro Porte d'Orléans - Bus : P.C. – 88 et Tramway

### MODALITES FINANCIERES

#### Frais pédagogiques

Pour l'année 2012 (1<sup>ère</sup> année), le coût forfaitaire de la formation est de : **5 180,00 €**  
+ droit d'inscription en 1<sup>ère</sup> année (montant prévisionnel) **320,00 €**

Pour l'année 2012 (1<sup>ère</sup> année) un montant total prévisionnel **5 500,00 €**  
Pour l'année 2013 (2<sup>ème</sup> année), le tarif prévisionnel est de **6120,00 €**  
Pour l'année 2014 (3<sup>ème</sup> année), le tarif prévisionnel est de **5 600,00 €**

**Soit un montant prévisionnel total sur 30 mois de 17 220, 00 €**

*En cas d'allègement ou de dispense de certification, nous consulter.*

L'A.R.I.F. se réserve le droit de revoir les tarifs indiqués ci-dessus, si la conjoncture économique évoluait.

Une fiche de prise en charge financière est annexée à ce document. Elle est à faire signer par l'employeur. Cet accord de prise en charge financière est nécessaire au dossier d'inscription, afin que le dossier soit présenté à la DRJSCS Ile-de-France. Après accord du Comité de sélection.

Quant à l'inscription définitive du candidat à la formation préparatoire au CAFDES, une convention pluri-annuelle de formation, en double exemplaire, sera établie avec le financeur.

Le financement de cette formation est assuré par les budgets des établissements et services, le plan de formation de l'association ou un congé individuel de formation.



## VI. PIÈCES À FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION DANS L'ORGANISME DE FORMATION

L'inscription des candidats dans le cycle se fait par ordre d'arrivée des dossiers complets.

### LES PIÈCES SUIVANTES SONT À FOURNIR :

- **Une lettre expliquant :**
  - les motivations à suivre la formation préparatoire au CAFDES,
  - les modalités de remplacement ou délégation mises en place pendant les regroupements de formation.
- **Un feuillet dactylographié** de 4 à 6 pages présentant votre parcours et votre conception de la fonction de direction (même document que celui remis pour votre dossier d'inscription à la sélection).

### DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Une fiche de renseignements (modèle joint)
- L'accord de la commission d'admission à la sélection préalable à l'entrée en formation ou l'accord de la DRASS (sélection avant 2008)
- 2 photocopies de la carte d'identité (recto/verso) ou de la carte de séjour pour les étudiants étrangers
- 2 curriculum vitae avec photos
- 2 photos d'identité (*en plus de celles figurant sur les C.V.*)
- Copie des titres et diplômes mentionnés sur le C.V.
- Copie des arrêtés de nomination, des certificats de travail, des attestations d'activité mentionnés sur le C.V.
- Une autorisation de l'employeur à suivre la formation (modèle joint)
- Un engagement financier (modèle joint)
- Un chèque d'acompte d'un montant de 320,00 € , le chèque sera libellé à l'ordre de l'ARIF.

**Après la remise de ce dossier au secrétariat, les futurs stagiaires prendront un rendez-vous avec la Responsable de Formation CAFDES.**



---

**AUTORISATION DE L'EMPLOYEUR  
A SUIVRE LA FORMATION  
CAFDES VI - 2012/2014**

*A joindre au dossier d'inscription*

---

Madame, Monsieur.....

Président (e) de l'Association .....

.....

**Autorise**

Madame, Monsieur, .....

.....

A suivre la formation alternée de 700 heures (hors stage pratique) sur trois années  
2012, 2013 et 2014 et préparatoire au :

**“CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR  
D'ETABLISSEMENT OU DE SERVICE D'INTERVENTION SOCIALE”  
CAFDES VI - 2012/2014**

Fait à .....le.....

Signature et cachet de l'employeur

---

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS***A joindre au dossier d'inscription*

---

NOM : .....

NOM de jeune fille : Prénoms : .....

Civilité : .....

Date de naissance : .... / ... /19.....

Lieu de Naissance : .....

Adresse Personnelle : .....

.....

Tél : ..... Email personnel : .....

Nom et Adresse Professionnelle :

.....

.....

Tél : ..... Fax : .....

Portable : ..... E-mail : .....

Nom et Adresse de l'Association gestionnaire :

.....

.....

Tél : ..... fax : .....

Fonction actuelle : .....

Type d'Etablissement : .....

Dates et diplômes obtenus\* : .....

*\* ne pas utiliser d'abréviations*

---

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS (suite)

*A joindre au dossier d'inscription*

---

Durée de l'expérience professionnelle dans le secteur social : .....

Durée de l'expérience professionnelle hors secteur social : .....

### Critères d'accès à la sélection

**A quel critère avez-vous répondu pour l'inscription aux épreuves de sélection (Merci de cocher la case correspondante) :**

- 1 – Titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau II ;
  
- 2 – Titulaire d'un diplôme national ou diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à trois ans d'études supérieures ;
  
- 3 – Titulaire d'un diplôme mentionné au code de l'action sociale et des familles ou au code de la santé publique homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau III et justifier d'une expérience professionnelle d'un an dans une fonction d'encadrement ou de 3 ans dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale ;
  
- 4 - En fonction de directeur d'établissement ou de service dans le champ de l'action sanitaire, sociale ou médico-sociale.



---

## FICHE DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

*A joindre au dossier d'inscription*

---

### **Frais pédagogiques**

2012 - 1ère année , le coût forfaitaire de la formation est de :	<b>5 180,00 €</b>
+ droit d'inscription à l'ARIF (prévisionnel)	<b>320,00 €</b>
2012 - total prévisionnel	<b>5 500,00 €</b>
2013 - 2ème année, le coût prévisionnel est de :	<b>6120,00 €</b>
2014 - 3ème année, le coût prévisionnel est de :	<b>5 600,00 €</b>

**Soit un total prévisionnel pour 2011 - 2012 - 2013 de : 17 220,00 €**

### **CANDIDAT**

Je soussigné,

.....

Sollicite de suivre la formation alternée des  
Directeurs du secteur privé - Etablissements ou  
Service d'Intervention Sociale

Fait à .....

Le .....

Signature

### **EMPLOYEUR**

Je soussigné,

.....

Atteste que l'Association

.....

.....

Prend en charge les frais pédagogiques  
pour la formation de :

.....

.....

Pour 2012 - 2013 - 2014

Fait à ..... Le .....

Cachet et signature

### **Les factures sont à envoyer**

à : .....

Adresse :

.....